

Chaussée de Vilvorde, 156 B-1120 Bruxelles Tél. 32/2/264.03.60 - Fax. 32/2/268.89.58 email: info@APRAGAZ.com

Event Immo SPRL Pl. des Classes Ardennais 24 1030 BXL	référence Heykens	Installateur (Nom, prénom, TVA)
APRAGAZ		

Rapport relatif à: **INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION - DOMESTIQUE**

Effectué à **BXL**

Le 14/11/2018

Identification de l'installation

Client:	Beylen				
Adresse:	Ch. de l'Ancre 735				
	1040 BXL				
	Tél n°				
Type d'installation:	Neuve ☐	Existante ☒	Extension ☐	Modification ☐	Temporaire ☐

Type de visite

Examen de conformité (art 270) ☐ Examen de contrôle (art 271) ☐ Renforcement (art 276) ☐ Vente (art 276bis) ☒

Données de l'installation

Type de l'installation: Unité d'habitation ☒ Unité de travail domestique ☐ Ensemble résidentiel ☐ Parties communes d'un ensemble résidentiel ☐ Description: APP 1^{er} étage AVANT

Distributeur d'électricité: SIBELGA Code EAN :

Compteur: Marque & type: SCHLUMBERGER 8114V N° série 84873535-98

Intensité max (A): 10(60)A

Type d'électrode: boucle ☐ piquet(s) ☒ autre ☐ Résistance de dispersion Ra 14 ohm P E 003

Description de l'installation (surintensité)

[illegible]

Protection contre le contact direct

Armoire	Fermé ☒ Métallique (cl1) ☐ Plastique (cl 2) ☒ Ouvert ☐ Paroi arrière non hygroscopique ☐
Lignes	Fils ☒ Câble ☒ En tube ☒ Apparent ☒ Encastré ☒ Enterrés ☐ extérieur ☐ autre ☐
Appareils	Éclairage ☒ Prise de courant ☒ avec terre ☒ sans terre ☒ Appareil fixe ☐
Contact impossible par	Isolation ☐ Enveloppes ☐ État du matériel fixe OK ☐ NOK ☒
Protection contre le contact direct:	suffisante ☐ insuffisante ☐

Protection contre le contact indirect

Dispositif de protection courant différentiel résiduel $\leq 300\text{mA}$ présent ☒ Espaces humides $\leq 30\text{mA}$ présent ☐			
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés
25	3000	0,3	DIFF général
Liaisons équipot continuité OK ☐ NOK ☒		Bouton de test: OK ☒ NOK ☐ Injec ΔI de défaut OK ☐ NOK ☐	
Protection contre le contact indirect:		suffisante ☐ insuffisante ☒	

Niveau d'isolement

Appareil: Norma UNILAP 100 ☐ Kyoritsu 3243 ☐ Metrel 61557 ☒ autre ☐
Connexions démontées: ☒
Résistance d'isolement: Ri 2,4 Mohm (Tension de test 500V) Ri : OK ☒ NOK ☐
Mesures non exécutées aux circuits: ☒
Mesure trop faible du type de circuit ☒

Infractions et/ou remarques et/ou notes

Infractions
1) Les schémas officiels de position et unifilaire manquent
2) Le tableau II est cassé et un contact direct est possible
3) Le couvercle de tableau I manquant et un contact direct est possible
4) Le différentiel de 30mA manquant et la liaison équipotentielle de l'installation d'eau n'est pas trouvée
Note:

Conclusions

L'installation est n'est pas - conforme, à l'exception des remarques citées ci-dessus.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés. ☐ n° des schémas:
Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel est plombé. ☒ A/D
L'installation doit être révérifiée avant le 18 mois après la vente (art. 271 AREI) - par nos soins - ainsi qu'avant toute remise en service après modification ou extension importante, exécutée avant cette date.
L'installation peut ne peut pas être mise conservée- en service, si, sans délai, les non-conformités sont corrigées et les précautions nécessaires prises afin que cette installation ne cause aucun danger ni aux personnes, ni aux marchandises.
C'est une obligation de conserver le procès-verbal dans le dossier électrique. Précédent présent ☐ pas présent ☐
C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.
C'est une obligation d'aviser immédiatement le ministre des affaires économiques, Direction Energie électrique, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
Seules les parties visibles et accessibles font partie de la visite
Ce rapport a ... 3 ... pages

L'agent visiteur



